



# CLUB DE CANOE-KAYAK DE VERSAILLES

Affilié à la FFCK – Ecole Française de Canoë-Kayak, label 1 étoile  
**Fiche de renseignements Saison 2016 – 2017**



(Partie à conserver)

Pour les nouveaux inscrits, la licence et la cotisation sont valables 16 mois de septembre 2016 à décembre 2017.

## Généralités :

L'adhésion au CCKV donne droit à participer aux activités du club (dans la limite du niveau technique requis) : entraînements piscine, sorties du dimanche, week-ends eau vive, stages ... Le club fournit le matériel de navigation : bateau, pagaie, casque, gilet, jupe.

## Les conditions d'inscription sont :

- avoir au moins 13 ans (sauf exceptions en fonction de la taille),
- pour les mineurs, autorisation parentale
- savoir nager au moins 25 mètres et s'immerger (pour mineur fournir copie du certificat 25 m ou plus)
- fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak (**obligatoire, y compris réinscriptions**). Remarque : si possible, faire porter la mention « en compétition » afin de pouvoir participer à certaines manifestations sportives régionales.

## Le montant de la cotisation annuelle est :

	Nouveaux inscrits (septembre 2016 à décembre 2017)
<b>Jeunes</b> jusqu'à 17 ans et étudiants	<b>110 €</b>
<b>Adultes</b>	<b>132 €</b>

Ce montant couvre la licence FFCK avec l'assurance de base, l'encadrement, l'accès piscine et le prêt de matériel. Les autres frais (déplacements, hébergement...) sont en sus.

La MAIF propose une option complémentaire d'assurance dite « I.A. sport + » pour une meilleure couverture, moyennant un supplément de cotisation. Cette option est recommandée si vous n'avez aucune mutuelle. Voir la notice individuelle « dommages corporels » de la MAIF.

**Remarque :** il est possible - notamment avant de s'inscrire au CCKV - de participer à une sortie d'une journée moyennant une « carte découverte » à 3 €. Ce montant est déduit de la cotisation annuelle si l'inscription fait suite. La carte découverte n'est pas nécessaire aux personnes possédant une licence FFCK en cours de validité. La première initiation piscine est gratuite, les suivantes seront facturées 2 €. (Coût assurance)

## Carte Canoë plus :

Après versement de votre cotisation, vous serez inscrits au fichier fédéral. Quelques jours plus tard, vous recevrez à l'adresse déclarée votre carte d'adhérent FFCK dite « carte Canoë plus ». Important : si vous n'avez pas reçu ce document, veuillez en informer le président.

## Renseignements

**Site Internet : [www.cckayakversailles.com](http://www.cckayakversailles.com)**

Gilles NUSSBAUM (président) Tél : 01.30 64 71-22 Email : [president@cckayakversaille.com](mailto:president@cckayakversaille.com)

Ou Thierry ALLIoud (secrétaire) Tél. 06.07.05.29.30 e-mail : [thierry.allioud@cckayakversailles.com](mailto:thierry.allioud@cckayakversailles.com)

## Inscriptions :

Club de Canoë Kayak de Versailles à l'attention de T. ALLIoud, 6 rue du Pont Colbert 78000 Versailles,

Coordonnées/horaires : le club et la piscine sont à Versailles (78000),

Local : au fond du parking de la maison des sports, 63 rue Rémond

Piscine de Montbauron : entrée et parking au 17, rue Jacques Boyceau

Les dates et horaires d'activités sont précisés au calendrier trimestriel. Créneau piscine le samedi de 17h45 précise rdv dans le hall à 19h45.

## Loi informatique et libertés :

Les informations personnelles que vous fournissez dans la fiche d'inscription sont portées au fichier club (CCKV) et au fichier fédéral (FFCK). Le fichier club (excel) est communiqué exclusivement aux autres membres du CCKV. Conformément à la loi informatique et libertés vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. En savoir plus ? consultez le site [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

## 1) MAGASINS SPECIALISES CANOE-KAYAK en Ile de France

Pour ne pas avoir de déceptions, téléphoner aux magasins avant de se déranger.

### Canoë SHOP

[www.canoe-shop.com](http://www.canoe-shop.com)

Les grand Prés / 14160 Dives-sur-Mer

Tél : 02-31-28-73-22 (très grand choix, du bon matériel pour toutes les bourses. [Possibilité de faire des achats groupés club.](#)) [Télécharger le document sur le site ou ici.](#) [Voir avec Thierry qui regroupera les commandes.](#)

### IDOINE

[www.idoine-diffusion.fr](http://www.idoine-diffusion.fr)

34, route de Fontainebleau  
RN 152

77760 BUTHIERS

Tél. 01 64 24 14 84

### MACK (Ile de France)

[www.mack-kayak.com](http://www.mack-kayak.com)

14/16, avenue Pierre Brossolette  
91330 YERRES

Tél. 01 69 48 87 35

Réduction 5% si licencié FFCK

### Au vieux campeur

[www.au-vieux-campeur.fr](http://www.au-vieux-campeur.fr)

kayak au 25, rue du Sommerard 75005 PARIS  
sous-vêtements au 9, rue Thénard 75005 PARIS (très grand choix)

### Et le salon nautique ?

Très bien pour voir et comparer, mais les revendeurs ont rarement toutes les tailles et tous les articles sur place.

## 2) TENUE CANOE-KAYAK

La tenue de base du kayakiste comprend des chaussures ou bottillons, une combinaison néoprène, un sous-vêtement « thermique » et un anorak. En hiver, on complète avec un pull en laine ou synthétique, des gants ou manchons de pagaie (indispensables si moins de 5 degrés). J'oubliai : un maillot de bain...

**Attention** : les articles de plongée, voile ou planche à voile ne conviennent pas toujours. Les grandes surfaces ont rarement tout ce que vous cherchez en toutes saisons : il ne faut pas acheter dans la précipitation un article ne répondant pas aux conseils donnés ci-après.

**Bottillons doublé néoprène** :

à ne pas confondre avec les « chaussons néoprène » qui ne sont que des chaussettes ; il s'agit de prendre un article à tige et non taille basse, muni d'une vraie semelle suffisamment épaisse pour que la marche sur des petits cailloux pointus ou des débris de verre ne soit pas pénible ni risquée.

Exemples :

« alpine » à 29€ chez Mack et idoine ; « mission » 34 € au vieux campeur.

Autres options : chaussures aquatiques (plus cher). Si on n'a que ça au début : vieille paire de tennis, mais problème

notamment pour ceux qui ont des grands pieds, ça ne rentre pas dans tous les kayaks !

**Rappel** : les personnes non munies de chaussures fermées ou bottillons corrects se verront interdire de naviguer en rivière.

**Combinaison néoprène** : modèle « long john » (jambes longues et sans manches) à prendre avec zip devant car c'est plus facile à enfiler, et classiquement en 3 mm d'épaisseur car le 5 mm est généralement trop raide. A l'essayage, la combi doit être juste un peu serrée, car mouillée elle se détend. Pas de veste en néo, ça gêne aux épaules ; éviter les combi "shorti", c'est bon l'été, mais en hiver bonsoir les mollets frigorifiés.

Les combi se trouvent à peu près partout ; 65€ chez Mack, 69 ou 79€ au vieux campeur (coupe « femme » disponible), chez idoine 86€ avec zip devant et aux chevilles. Les produits chez Décathlon évoluent et je n'ai rien trouvé.

**Sous-vêtement** : T-shirt impérativement manches longues et non courtes, tissu thermique "respirant" (genre lycra, polypropylène...) qu'on trouve dans de multiples variantes, versions antibactériennes conseillées; se porte sous la combi et l'anorak. **Attention : coton prohibé !** Exemples : « DYNAMIC SPORT TS » de Helly-Hansen à 42€, ou « carline light TS » de Millet 39€ au vieux campeur. Chez Mack, le TS de Aquavet en lycra doublé pour 42€. C'est à mon avis mieux que le Helly Hansen. Des modèles à 20 ou 25€ chez idoine mais dont je ne connais pas la qualité.

**Anorak étanche** spécial kayak, c'est le plus difficile à trouver sauf dans les magasins spécialisés kayak. C'est une sorte de « kway » à peu près étanche muni, au minimum, d'une bande néoprène au cou, aux poignets et à la taille. Les modèles pas trop basiques ont des réglages.

Exemples : Aqua-vet "classic" 69€ chez Mack (col réglable). « Karoo » à 55 € modèle assez basique, « Cruiser » avec col, ceinture et poignets ajustables à 69 € au vieux campeur. A Décathlon, le blouson DG500 à 34,90€ semble correct.

Remarque : l'anorak n'est jamais utilisé seul, même en été, mais par dessus un sous-vêtement. Ceci est dû au phénomène de refroidissement causé par l'évaporation de l'eau : l'effet peut en être d'autant plus néfaste et dangereux que le soleil est plus fort. Eviter les modèles les plus économiques, dont le tissu très mince ne convient que l'été.

**Budget** : minimum 150 €, moyen 220 €. Le pratiquant expérimenté et assidu trouvera des articles techniques beaucoup plus chers.  
Fred.

**Décathlon**, matériel polyvalent pour le kayakiste.

**Top thermique** 17,99 €

[http://www.tribord.tm.fr/top-anti-uv-thermique-manches-longues-homme-bleu-id\\_8357072](http://www.tribord.tm.fr/top-anti-uv-thermique-manches-longues-homme-bleu-id_8357072)

**Veste coupe vent et étanche** 34,99 €

[http://www.tribord.tm.fr/blouson-kayak-deriveur-voile-sk500-grisorange-tribord-id\\_8204268](http://www.tribord.tm.fr/blouson-kayak-deriveur-voile-sk500-grisorange-tribord-id_8204268)

**Pantalon néoprène** 44,99 €

<http://www.tribord.com/FR/shortjohn-ck500-gris-orange-66231889>

**Chaussures** 19,99 € ou une paire de vieilles chaussures montantes

[http://www.tribord.tm.fr/bottillons-kayak-k500-mid-id\\_8338745](http://www.tribord.tm.fr/bottillons-kayak-k500-mid-id_8338745)

**Chaussettes néoprènes** 14,95 € + une paire de vieilles chaussures montantes

[http://www.tribord.tm.fr/chaussettes-surf-neoprene-2-mm-id\\_8044063](http://www.tribord.tm.fr/chaussettes-surf-neoprene-2-mm-id_8044063)



## Fiche d'inscription Septembre 2016 – décembre 2017

Partie à remettre, dûment remplie, à la personne désignée sur la fiche de renseignement ; joindre le certificat médical et la cotisation sous forme de chèque à l'ordre de : **CCKV**.

Nom..... Prénom..... Sexe (M,F) M

Date de naissance ...../...../..... Nationalité.....

Adresse précise. ....

Code postal..... Ville.....

Téléphone..... Mobile.....

e:mail.....

Préciser le niveau « pagaies couleurs » validé par un moniteur (si aucun, cocher ici  ) :

Eau vive : ..... Mer : ..... Eau calme : .....

Nouvelle inscription  Cotisation jeune / étudiant : **110 €**  Cotisation Adulte : **132 €**

Je demande expressément l'assurance complémentaire « I.A. SPORT + » 2016 & 2017 et règle **22 €**

(Cocher les cases utiles)  total réglé : \_\_\_\_\_

### Case à remplir pour l'inscription d'une personne majeure

J'atteste que je sais nager au moins 25 mètres et m'immerger, et que j'ai pris connaissance de la notice individuelle « dommages corporels » MAIF pour les licenciés FFCK.

J'accepte la communication des données me concernant aux autres membres du club

Date... ..... Signature.....

### Case à remplir pour l'inscription d'un mineur par la personne responsable:

nom, prénom .....

qualité (père, mère...) .....

adresse (si différente).....

.....

téléphones.....

J'atteste que (mon fils, ma fille....) ..... sait nager au moins 25 mètres et s'immerger, que je l'autorise à participer aux activités du CCKV et que j'ai pris connaissance de la notice individuelle « dommages corporels » MAIF pour les licenciés FFCK. (joindre certificat 25m)

J'accepte la communication des données le ou la concernant aux autres membres du club.

Date..... Signature.....

Enregistrement FFCK fait le :...../...../.....par :.....

N° licence : .....

Catégorie :

Visas : président :

trésorier :

# CERTIFICAT MEDICAL (\*) ANNUEL PREALABLE A LA PRATIQUE DU CANOË KAYAK ET DE SES DISCIPLINES ASSOCIEES (\*\*)

Je soussigné, Docteur .....  
(en lettres capitales ou cachet)

Demeurant .....

Certifie avoir examiné

M.....

Demeurant .....

Appartenant à l'association sportive **Club de Canoë Kayak de Versailles**.....

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique :

(*razer la mention inutile*)

- du canoë kayak et de ses disciplines associées (ou autre activité physique et sportive / APS) en loisirs
- du canoë kayak et de ses disciplines associées en compétition et dans sa catégorie d'âge (préciser) : .....
- de l'arbitrage sportif

A ..... le .....

Signature du médecin

N.B. – Lorsque le médecin ne reconnaîtra aucune aptitude au consultant, il ne délivrera pas de certificat.

\* Ce modèle de certificat a été établi en référence au modèle officiel du contrôle médico-sportif (CMS 79-1)

\*\* en référence à la liste des activités pour lesquelles la fédération française de canoë kayak a reçu délégation du ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative.

**La Fédération française de Canoë-kayak attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.**

Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFCK, ses comités et ses clubs affiliés sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de la MAIF par la fédération (n° de sociétaire 2 225 346 N).

## Garantie Indemnisation des dommages corporels<sup>1</sup>

**Votre couverture intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative<sup>2</sup>.**

### CHAMP D'APPLICATION

- Toutes les activités de randonnée, de compétition et d'eau vive ressortant de la pratique du canoë, du kayak, de la pirogue, du raft, du dragon boat, de la nage en eau vive, stand up paddle.
- Les activités préparatoires ou complémentaires aux pratiques sportives garanties.
- Les stages, réunions, colloques et activités promotionnelles (fêtes, bals, sorties, journées portes ouvertes...).
- La pratique individuelle du canoë-kayak.
- Les trajets aller et retour pour se rendre au lieu de l'activité et en revenir.

### TERRITORIALITÉ

Les garanties sont acquises dans le monde entier.

### PRINCIPALES EXCLUSIONS

**Sont exclus des garanties :**

- **Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel.**
- **Les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti.**
- **Les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.**

**Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :**

- **les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses,**
- **les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales,**
- **les affections virales, microbiennes et parasitaires.**

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

## Option I. A. Sport+<sup>1</sup>

**Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, I. A. Sport+, qui se substituera à la garantie de base de la licence et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.**

**Si l'option complémentaire I. A. Sport+ offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.**

*1 - Le contenu des garanties figure au verso du présent document.*

*2 - Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document).*

### MAIF

Société d'assurance mutuelle  
à cotisations variables  
Entreprise régie par le Code des assurances  
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9

### Fédération française de Canoë-kayak

87 quai de la Marne  
94344 Joinville-le-Pont

**Que vous souscriviez ou non la garantie I. A. Sport+, vous devez remettre le bordereau détachable complété à votre responsable de club lors de la prise de la licence fédérale.**

### **SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE I. A. SPORT+**

La cotisation complémentaire d'assurance, qui devra être intégrée au règlement global de votre cotisation club, s'élève à **10,65 € pour la saison 2016** (quelle que soit la date de souscription).

